



TOURNOI NATIONAL B DE TENNIS DE TABLE

De GOUVIEUX - LAMORLAYE SUD OISE TT

CAHIER DES CHARGES ET ARTICLES DU REGLEMENT

Art. 1 L'Association GOUVIEUX LAMORLAYE SUD OISE TENNIS DE TABLE organise les 8 et 9 Juin 2019 son 5ème tournoi National B au gymnase Municipal situé rue du Saulieu 60270 Gouvieux. Il se déroulera sur 24 tables de marque JOOLA avec des balles plastiques blanches de marque DONIC.

Le Juge Arbitre sera Monsieur ZARITA FREDERIC (JA3)

Art. 2 Ce tournoi est homologué sous le N° ouvert à tous les athlètes licenciés traditionnels FFTT. Etre en possession de l'attestation de licence 2018-2019 de 2ème phase exigée par le juge arbitre.

Un mineur sans attestation de licence et sans Certificat Médical **ne joue pas**.

Art. 3 Dans tous les tableaux la limite est fixée à **60 inscriptions**. Disputé par poules de 3 joueurs au premier tour, puis 2 qualifiés par poule pour les tours suivants dans un tableau à élimination directe.

Toutes les rencontres se disputeront au meilleur des 5 manches.

Art. 4 Au cours du tableau à élimination directe, les joueurs perdants sont tenus d'arbitrer une partie indiquée par le Juge Arbitre.

Art. 5 Le Comité d'Organisation, en accord avec le Juge Arbitre pourra éventuellement apporter au présent règlement toutes les modifications jugées utiles et nécessaires au bon déroulement du tournoi. Les décisions du Juge Arbitre en application avec les règlements de la FFTT seront sans appel.

Art. 6 Le Club GOUVIEUX LAMORLAYE SUD OISE décline toute responsabilité civile et pénale pour les accidents corporels, matériels, défaillance physique, vols et pertes d'objets personnels,...dont pourraient être victimes les participants ou les accompagnateurs.

Art. 7 En cas de détérioration volontaire, les frais de réparation seront supportés par le ou les auteurs.

Art. 8 Le tournoi est doté d'une valeur de 3 120,00 euros.

Le Comité d'Organisation aura le choix de modifier la dotation en fonction du nombre d'engagés dans une série.

Art. 9 Droit d'inscription pour chaque série

A=8 € B=8 € C=8 € D=8 € E=8 € F=8 € G=8 € H=10 € I=8 € J=8 € K=8 € L=8 € M=10 €

Art. 10 Les engagements seront à faire parvenir par courrier avant 13 heures le **Vendredi 7 juin 2019** à l'adresse suivante:

WARNIER YANN 12, allée Joachim du Bellay 60550 VERNEUIL EN HALATTE

Par mail: tournoicglsott@cglsoff.fr jusqu'au vendredi 12 heures, inscriptions par retour par mail confirmées.

Contact : **WARNIER YANN 06 85 40 60 61**

- Les chèques bancaires pour les droits d'engagement sont à libeller à l'ordre de **CGL SO TT**.

Art 11 Le tableau double ne se fera que si le temps le permet

Art. 12 Chaque joueur peut s'inscrire dans 2 séries maximum par journée. Les féminines pourront participer aux séries messieurs. Si vous prenez comme 2^{ème} série les séries A B C D F G I J K L l'engagement est de 7 € et pour la série M l'engagement est de 8€ par journée.

Art. 13 Les féminines inscrites dans la série dames pourront participer à 2 autres séries dans la même journée.

Art. 14 Les benjamins peuvent participer dans tous les tableaux.

Art. 15 Il n'y a pas d'interruption entre 12h et 14h. Une buvette avec restauration rapide se tiendra ouverte pendant toute la durée du tournoi. (boissons, frites, saucisses, hot dog, sandwichs etc....)

Art. 16 Le tirage au sort et la constitution des poules aura lieu le vendredi 7 juin à 19h00 à la salle de Gouvieux.

Art. 17 Le fait de participer au tournoi engage tous les joueurs à respecter les articles du présent règlement. Les participants seront pointés à la table d'accueil munis de leurs licences 30 minutes avant le début de leur série respective.
